

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°1

Wentzwiller



1. Exposé des motifs

MODIFICATION SIMPLIFIEE

Document de travail



Janvier 2025

Exposé des motifs

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Wentzwiller a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2008.

Il est aujourd'hui nécessaire de préciser le PLU sur plusieurs points mineurs du règlement écrit, à savoir :

- Permettre l'implantation des piscines et des constructions annexes sous conditions ;
- Libéraliser l'implantation des carports sous conditions ;
- Réglementer le recul des constructions par rapport aux cours d'eau ;
- Autoriser les toitures plates, sauf dans le secteur UB pour les constructions en bord de rue ;
- Modifier les règles de toitures/hauteurs et introduire la notion d'attique pour les toits plats ;
- Modifier les règles de clôtures ;
- Ajouter un article interdisant les implantations en taupinière ;
- Supprimer les articles 5 et 14 abrogés par la loi ALUR.

De plus, la présente procédure est l'occasion d'ajouter un emplacement réservé au règlement graphique et de modifier l'intitulé d'un emplacement réservé existant.

Ce point à modifier est explicité dans le document « 2. Note de présentation ».

